

EMS La Roseraie - Annexe A au contrat de pension

Liste de prix 2012

(grandes chambres individuelles de plus de 25 m², avec salle de bain avec douche et toilette)

1. Tarif d'infrastructure, d'hôtellerie et d'encadrement pour les 13 degrés : Fr. 160.95

2. Tarif des soins pour les 12 degrés BESA:

Degrés	Tarif des soins par jour en Fr.	Contribution caisse maladie par jour en Fr.	Contribution canton par jour en Fr.	Contribution résident(e) par jour en Fr.
0	.-	.-	.-	.-
1	10.55	9.45	.-	1.10
2	31.65	18.90	.-	12.75
3	52.75	28.35	2.80	21.60
4	73.85	37.80	14.45	21.60
5	94.95	47.25	26.10	21.60
6	116.05	56.70	37.75	21.60
7	137.15	66.15	49.40	21.60
8	158.25	75.60	61.05	21.60
9	179.35	85.05	72.70	21.60
10	200.45	94.50	84.35	21.60
11	221.55	103.95	96.00	21.60
12	242.65	113.40	107.65	21.60

Participation des résident(e)s aux dépenses de soin : conformément à la Loi sur l'assurance-maladie, le montant maximal pouvant être facturé aux assurés par jour est de Fr. 21.60. Les dépenses supplémentaires doivent être prises en charge par les caisses-maladie et le canton.

3. Tarifs et forfaits payés par la caisse-maladie pour les moyens et appareils (LiMA)

Degrés	Tarif pour LiMA par jour en Fr.
0	0.30
1	0.35
2	0.70
3	1.05
4	1.40
5	1.75
6	2.10
7	2.45
8	2.80
9	3.15
10	3.50
11	3.85
12	4.20

./.

4. Synthèse des tarifs pour résidents

Degrés	Tarif infrastructure/ soins/hôtellerie par jour en Fr.	Participation soins résident(e) par jour en Fr.	Total participation au tarif résident(e) par jour en Fr.
0	160.95	0	160.95
1	160.95	1.10	162.05
2	160.95	12.75	173.70
3	160.95	21.60	182.55
4	160.95	21.60	182.55
5	160.95	21.60	182.55
6	160.95	21.60	182.55
7	160.95	21.60	182.55
8	160.95	21.60	182.55
9	160.95	21.60	182.55
10	160.95	21.60	182.55
11	160.95	21.60	182.55
12	160.95	21.60	182.55

Ces tarifs couvrent toutes les prestations listées dans la synthèse « Prestations comprises dans le tarif de l'établissement ».

Si le total de la participation au tarif ne peut être payé par le revenu et le patrimoine, des prestations complémentaires peuvent être sollicitées.

5. Facturation en cas d'absences

Lors d'absences pour séjour à l'hôpital, pour cures ou vacances, nous facturons Fr. 160.95 par jour.

6. Facturation lors du départ

Lorsque la chambre n'est pas libérée au terme du préavis, nous facturons jusqu'à la libération un montant de Fr. 160.95 par jour.

7. Facturation en cas de décès

Le contrat se termine, conformément à la clause 2.6 du contrat de pension et de soins, le jour du décès. Nous facturons, jusqu'à ce que la chambre soit libérée, des frais de Fr. 160.95 par jour.

8. Liste de prix pour prestations particulières (TTC)

- Coût pour vider la chambre en cas de départ Fr. 150.-
- Nettoyage final en cas de départ Fr. 150.-
- Téléphone : location de la ligne Fr. 15.- / location de l'appareil Fr. 5.90 / facturation du prix des communications au tarif Swisscom
- Internet : forfait mensuel Fr. 10.-
- Marquage du linge : noms tissés et marquage de 144 pièces Fr. 50.-
- Coiffeuse, pédicure : selon leurs tarifs externes
- Transports (aller-retour) pour visite chez le médecin, coiffeuse, autres)
 - Saint-Imier Fr. 10.-
 - Villeret ou Sonvilier Fr. 12.-
 - Autres destinations : Prix de Fr. 0.80/km + tarif horaire du chauffeur de Fr. 35.-
- Transports Croix-Rouge (transports de personnes en chaise roulante exclus): Selon leurs tarifs (Tavannes, tél. 032 495 11 65)
- Transports Taxi-handicap (transports de personnes en chaise roulante exclus): prix communiqués par la Fondation transports-handicap du canton de Berne (tél. 031 387 55 65).

N.B. : Les transports chez le médecin sont pris en charge par les prestations complémentaires.